

Direction EDC

Décision n°2023-172

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Responsable de Missions Dialogue Citoyen/Civictech à la Direction Démocratie et Stratégie**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L 313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction Démocratie et Stratégie, un emploi de Chargé.e de missions Dialogue Citoyen/Civictech chargé de piloter la plateforme numérique de dialogue citoyen, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

cadre d'emploi : Attachés  
RIR : 3.1

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- piloter la plateforme numérique de dialogue citoyen
- accompagner la mise en œuvre de l'axe Démocratie numérique des démarches de dialogue citoyen
- encadrer le poste d'animatrice réseaux sociaux
- représenter la ville et la métropole dans les réseaux professionnels en France et à l'étranger

**Décide,**

**Article 1 :** L'emploi de Chargé.e de missions Dialogue Citoyen/Civictech à la Direction Démocratie et Stratégie est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de ATTACHE, à savoir au minimum /échelon 1 IM 390 et au maximum / échelon 11 IM 673 à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **12 DEC. 2023**

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

**12 DEC. 2023**